



# FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2019

#### Les communes de moins de 500 habitants

Cette Fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Elle permet à une collectivité de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques (ex : type de collectivités, nombre d'agents, strate démographique...). Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

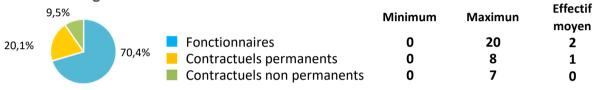
63%

Ces communes représentent 32% des collectivités et établissements publics territoriaux de la région Occitanie et emploient 2,4% des effectifs. 1 788 communes ont transmis leur Bilan Social sur les 2 822 recensées. Cette synthèse repose sur 1 588 structures.

4 524 agents recensés dans ces collectivités dont 3 184 fonctionnaires, 911 contractuels et 429 contractuels sur emplois non permanents.

### **Effectifs**

70% des agents sont fonctionnaires





- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 26 % des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- ➡ 43 % des contractuels non permanents recrutés pour faire face
  à un accroissement saisonnier ou occasionnel

## Caractéristiques des agents permanents

Répartition des agents par filière et par statut

38 % des contractuels permanents en CDI

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	Nbre moyen
Administrative	47%	31%	43%	1
Technique	49%	64%	53%	1
Culturelle	1%	1%	1%	0
Sportive				0
Médico-sociale	2%	2%	2%	0
Police	0%		0%	0
Incendie				0
Animation	1%	2%	1%	0
Total	100%	100%	100%	3

 Répartition des agents selon la catégorie hiérarchique



Effectif moyen

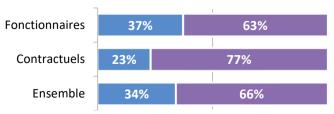
Catégorie A Catégorie B Catégorie C



Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 66%

Hommes

Femmes

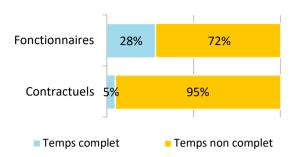


Les principaux cadres d'emplois des agents

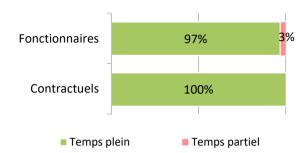
Cadres d'emplois	% d'agents	
Adjoints techniques	48%	
Adjoints administratifs	32%	
Rédacteurs	5%	
Agents de maîtrise	4%	
Secrétaires de mairie	3%	

## Temps de travail des agents permanents

 28% des fonctionnaires sont sur des postes à temps complet contre 5% des contractuels



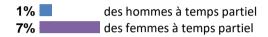
 3% des fonctionnaires exercent leur poste à temps partiel



 Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	
Administrative	86%	95%	
Médico-sociale	73%	95%	
Animation	63%	100%	

 Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



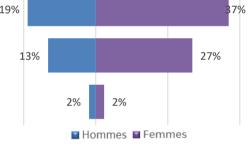
## Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 50 ans

Âge moyen*					
des agents pe	des agents permanents				
Fonctionnaires	50,16				
Contractuels	49,58				
permanents	45,56				
Ensemble des 50,03					
permanents					
Âge moyen*					
des agents non permanent					
Contractuels non	48.34				
permanents	70,54				







\* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

2 ETPR

# Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 2 agents en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) par collectivité



- 2 fonctionnaires
- **0** contractuel permanent
- **0** contractuel non permanent
- 4194 heures rémunérées en 2019 par collectivité

Répartition des ETPR permanents moyens par catégorie



### **Mouvements**

 En 2019, 423 arrivées d'agents permanents et 281 départs

En moyenne par collectivité, 0 contractuel permanent nommé stagiaire



#### Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2018 <sup>1</sup>	Effectif physique au 31/12/2019	
2 agents	3 agents	

<sup>1</sup> cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019				
Fonctionnaires <b>7 0,5</b> %				
Contractuels 7 18				
Ensemble	7	3,9%		

 Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	33%
Départ à la retraite	27%
Démission	22%
Mutation	11%
Mise en disponibilité	2%

 Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	43%
Remplacements (contractuels)	26%
Intégration directe	14%
Recrutement direct	9%
Voie de mutation	5%
the second second	

<sup>\*</sup> Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2019 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2018)

# Évolution professionnelle

Moins de un agent a été lauréat d'un 0,1 concours ou d'un examen professionnel et a été nommé dans la collectivité en moyenne par collectivité

Aucun homme nommé suite à la réussite à un concours contre 0,1 % de femme

0,1% d'homme et de femme nommé suite à la réussite à un examen professionnel

 20 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un avancement d'échelon dans l'année  0,1 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en moyenne en 2019

dont 2,0 % de femme et 2,2 % d'homme

dont 2,1 % de catégorie C

# **Sanctions disciplinaires**

5 sanctions disciplinaires prononcées en 2019

# Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2019

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 <sup>er</sup> groupe	4	0
Sanctions 2 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 3 <sup>ème</sup> groupe	0	0
Sanctions 4 <sup>ème</sup> groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2019)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

86% 14%

## Budget et rémunérations



Les charges de personnel représentent 29,24 % des dépenses de fonctionnement

<sup>\*</sup>Calculé sur les collectivités ayant renseigné un montant

42,6 % des communes déclarent maintenir les primes en cas de congés maladie

Montant moyen - Emplois permanent	Montant moyen - Emplois non	
Rémunérations annuelles brutes :	33 343 €	permanents
Primes et indemnités versées :	2 372 €	Rémunérations annuelles
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	260 €	brutes :
Nouvelle Bonification Indiciaire :	471€	2 298 €
Supplément familial de traitement :	225 €	2 298 €
Indemnité de résidence :	20 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

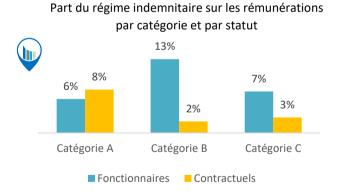
	Catég	jorie A	Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	30 003 €	nd	25 864 €	13 613 €	nd	15 382 €
Technique	nd	11 033 €	nd	S	nd	nd
Culturelle	S	S	S		21 269 €	20 379 €
Sportive				S		S
Médico-sociale			S		21 499 €	16 299 €
Police					27 565 €	S
Incendie						S
Animation			S	S	20 174 €	13 888 €
Toutes filières	29 335 €	2 926 €	254 €	15 732 €	516 €	4 561 €

<sup>\*</sup>s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

► La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes\* pour l'ensemble des agents permanents est de 7,11 %

<sup>\*</sup>Le dénominateur inclut le traitement indiciaire de rémunération des agents





- ⇒ 39% des collectivités concernées par des heures supplémentaires et complémentaires, soit 170 heures en moyenne
- 13% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

46% des collectivités ont conventionné avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs anciens fonctionnaires

<sup>\*\*</sup>nd: non disponible

 En moyenne, 11 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par fonctionnaire



> En moyenne, 3,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	1,73%	1,05%	1,57%	0,42%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	3,01%	1,05%	2,57%	0,42%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	3,13%	1,14%	2,69%	0,61%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 12,4 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé

### - Accidents du travail

- 1 accidents\* du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
  - > 1,2 accident du travail pour 100 agents
  - > En moyenne, 41 jours d'absence consécutifs par accident du travail

\*nombre moven

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

0,6 travailleur handicapé employé sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée



- ⇒ 0,1 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- ⇒ 83 % sont fonctionnaires\*
- ⇒ 77 % sont en catégorie C\*
- ⇒ 1 482 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

\* sur les emplois permanents

# Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Moins de un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

FORMATION

0,2 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût moyen des formations : 9 € Coût par jour de formation : 48 €

#### DOCUMENT DE PRÉVENTION

23% des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

12,9% des collectivités disposent d'un registre de santé et de sécurité au travail

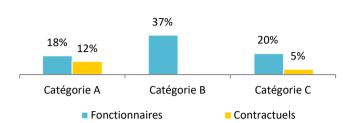
2,6% des collectivités disposent d'un plan de prévention des risques psychosociaux

4% des collectivités disposent d'une démarche de prévention des troubles musculosquelettiques

## Formation (nouveauté 2019 - agents présents au 31/12/2019)

 En 2019, 17,4% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019



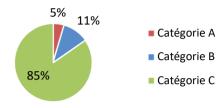
 426 € ont été consacrés à la formation par collectivité en 2019

#### Répartition des dépenses de formation

CNFPT	73 %
Autres organismes	23 %
Frais de déplacement	4 %

En 2019, 2 345 jours de formation suivis par les agents permanents

# Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



 Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 0,6 jour par agent

# Répartition des jours de formation par organisme

par organisme	
CNFPT	81%
Autres organismes	16%
Interne à la collectivité	3%

## - Action sociale et protection sociale complémentaire

 Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	68 098 €	107 005 €
Montant moyen par bénéficiaire	32 €	147 €

L'action sociale des collectivités

6% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales propre à leur collectivité

16% des collectivités cotisent auprès d'un Comité d'Œuvres Sociales inter-collectivités

4% des collectivités prévoient des prestations sociales servies directement aux agents

17% des collectivités prévoient des prestations sociales servies directement aux agents via un COS

#### **Relations sociales**

Jours de grève

3% de collectivités concernées par des jours de grève

## Précisions méthodologiques

### ◆ ¹Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2018

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2019

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2019

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2018

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2018
- <sup>2</sup>Formules de calcul Taux d'absentéisme

Note de lecture :

Nombre de jours calendaires d'absence Nombre d'agents au 31/12/2019 x 365 Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

#### 3 « groupes d'absences »

#### 1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

#### 2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

#### 3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons\*

\* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

#### Réalisation

Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2019. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du Bilan Social.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine en partenariat avec le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : juillet 2021 Version 12

Réalisé par l'Observatoire régional de l'emploi territorial et des données sociales, CDG31